



VILLE DE LEVALLOIS
L'Adjoint au Maire
SD/AD/JLB/SC

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Acte affiché le : 26 MAI 2020

00274

ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUES DE VILLIERS ET PASQUIER DU 8 JUIN AU 10 JUILLET 2020

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté municipal n°188 en date du 30 mars 2014 modifié portant délégation de fonction aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°935 du 22 décembre 2017 réglementant le sens de circulation des diverses rues, avenues et places sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'importance du chantier en vue des travaux de raccordement électrique d'un immeuble situé rue de Villiers,

ARRETE :

- ARTICLE 1^{ER} : La circulation automobile se fera par demi-chaussée, rue de Villiers, au droit du numéro 128, pour des travaux nécessitant une traversée de chaussée, du 8 juin au 10 juillet 2020.
- ARTICLE 2 : Le stationnement est déclaré gênant rue Pasquier, côté numéros pairs, du 8 juin au 10 juillet 2020.
- ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux : SOBECA 16 rue Gustave Eiffel 95691 GOUSSAINVILLE, à faire constater 72 heures avant par la Police Municipale.
- ARTICLE 4 : La vitesse au droit du chantier sera réduite à 30 km/h. La protection et le cheminement des piétons seront assurés en toutes circonstances.
- ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, par l'entreprise 72 heures avant la date de début des travaux au droit et vis-à-vis de l'intervention sur des supports propres et adaptés.

.../...

ARTICLE 6 : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
22/05/2020


The seal is circular with the text "MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET" around the top and "Directeur Administratif" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a griffin.

Sophie DESCHIENS

Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B. : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY